

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2023/037**

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 25

**SÉANCE EN DATE DU 04 AVRIL 2023**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 12 : FÊTE DE LA MUSIQUE À L'ÉTÉ 2023**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Gérard BERGANTZ, adjoint au maire, qui précise que l'Harmonie Municipale et la chorale « Souffle d'Avenir » ont été sollicités mais ne sont pas disponibles pour cette manifestation,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

Décide :

- d'organiser un concert, en plein air et sans billetterie, au centre culturel de Sarralbe le 21 juin 2023,
- de prendre en charge les prestations des groupes musicaux suivants : Les « Quartes-grises » pour un montant de 1000 euros, le « Tuesday Acoustic Band » pour un montant de 500 €,
- de prendre en charge les frais liés à un service d'ordre, prestation assurée par « KLS », à hauteur de 284 €,
- de prendre en charge les frais annexes liés à l'organisation de cette manifestation, à savoir frais de déplacement, frais de repas, frais d'hébergement, droits d'auteur, et toutes autres dépenses,
- de prendre en charge les frais liés à la sonorisation de cet événement à hauteur et de 1 250 €. Il est à noter que le prestataire « Quai-Son » a établi un devis groupé de 2 500 € pour deux événements, la fête de la musique et les festivités du 13 juillet 2023,
- de prendre acte que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal 2023.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : [www.sarralbe.fr](http://www.sarralbe.fr) le 11 avril 2023

La secrétaire de séance,  
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 04 avril 2023  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le



ID : 057-215706284-20230404-2023\_037-DE